

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

Procès-verbal de la **session ordinaire** du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Bécancour, **séance du 8 juin 2011**, tenue à Ville de Bécancour (secteur Gentilly – salle Yvon-Guimond) à **20h00** sous la présidence de M. Maurice Richard, préfet de la MRC de Bécancour et maire de ville de Bécancour, à laquelle sont représentées les municipalités suivantes :

Ville de Bécancour	- M. Fernand Croteau, représentant
	- M. Mario Gagné, représentant
Deschailons sur St-Laurent	- M. Christian Baril, maire
Fortierville	- M. Normand Gagnon, maire
Lemieux	- M. Jean-Louis Belisle, maire
Parisville	- M. Maurice Grimard, maire
Sainte-Cécile-de-Lévrard	- M. Simon Brunelle, maire
Sainte-Françoise	- M. Mario Lyonnais, maire et préfet suppléant
Sainte-Marie-de-Blandford	- Mme Ginette Deshaies, mairesse
Sainte-Sophie-de-Lévrard	- M. Jean-Guy Beaudet, maire
Saint-Pierre-les-Becquets	- M. Jean-Guy Paré, maire
Saint-Sylvère	- M. Claude Beaudoin, maire

et tous formant quorum.

N'est pas représentée :

Manseau

Assistent également à cette séance :

M. André Roy, directeur général et secrétaire-trésorier

Mme Line Villeneuve, secrétaire-trésorière adjointe

M. Michel Côté, aménagiste

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après l'ouverture de la séance, on procède à la lecture du projet d'ordre du jour. Les points suivants sont à ajouter :

5.1.2 Coop alimentaire de Saint-Pierre-les-Becquets

5.2 FSTD

9.2.4 Chambre de Commerce

**RÉSOLUTION # 2011-06-130
adoption de l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit accepté tel qu'amendé en laissant l'item AFFAIRES NOUVELLES ouvert.

ADOPTÉE

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
5. INTERVENANTS
 - 5.1 CLD
 - 5.1.1 Pacte rural
 - 5.1.2 Coopérative de solidarité alimentaire de Saint-Pierre les Becquets
 - 5.2 FSTD
6. FINANCES
 - 6.1 Liste des recettes et déboursés
 - 6.2 Liste des comptes à payer
 - 6.3 État du budget
7. ADMINISTRATION
 - 7.1 Correspondance
 - 7.2 Évaluation foncière
 - 7.3 ClicSEQUR
8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 8.1 Avis d'opportunité
 - 8.1.1 Ville de Bécancour – règlement d'emprunt no.1278
 - 8.2 Schéma d'aménagement et de développement révisé
 - 8.2.1 Avis de motion - zones à risque de mouvement de terrain
 - 8.3 RCI
 - 8.3.1 Épandage des matières résiduelles fertilisantes

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

- 8.4 Plan de développement de la zone agricole
 - 8.4.1 Volet agroalimentaire
 - 8.4.2 Mise en œuvre
- 9. GÉNÉRAL
 - 9.1 Cours d'eau
 - 9.2 Invitations / colloques
 - 9.2.1 70e Assises annuelles de la FQM
 - 9.2.2 CRÉ – tournoi de golf
 - 9.2.3 Desjardins Centre financier aux entreprises – tournoi de golf
 - 9.2.4 Chambre de Commerce
 - 9.3 Caractérisation des eaux souterraines - entente de collaboration UQAM / MRC
 - 9.4 Tourbière Sainte-Marie-de-Blandford – panneaux d'interprétation
 - 9.5 Lots intramunicipaux
 - 9.5.1 Rapport annuel
 - 9.5.2 Location de la cabane à sucre
 - 9.6 Deschailons-sur-Saint-Laurent – village relais
- 10. AFFAIRES NOUVELLES
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**RÉSOLUTION # 2011-06-131
adoption du procès-verbal – séance du 11 mai 2011**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le procès-verbal de la séance du 11 mai 2011 soit accepté tel quel avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

5. INTERVENANTS

5.1 CLD

5.1.1 Pacte rural

M. Jean-Louis Belisle présente les projets recommandés par la commission d'aménagement tenue le 6 juin dernier.

**RÉSOLUTION #2011-06-132
pacte rural 2007-2014
sentier écologique au Lac Rose**

CONSIDÉRANT les projets présentés à la commission d'aménagement du 6 juin 2011 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de cette dernière ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter le projet suivant :

Projet	Année		Montant	Enveloppe	Coût total du projet
	civile	MAMROT			
Sentier écologique au Lac Rose <i>municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford</i>	2011	2011/12	5 000 \$	locale	21 500 \$

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION #2011-06-133
pacte rural 2007-2014
construction d'un chalet des sports**

CONSIDÉRANT les projets présentés à la commission d'aménagement du 6 juin 2011 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de cette dernière ;

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter le projet suivant :

Projet	Année		Montant demandé	Enveloppe	Coût total
	civile	MAMROT			
Construction d'un chalet des sports <i>municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard</i>	2011	2011/12	14190,30	locale	85465,75

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

ADOPTÉE

5.1.2 Coopérative de solidarité alimentaire de Saint-Pierre les Becquets

M. Jean-Louis Belisle mentionne que les actifs de la Coopérative de solidarité alimentaire de Saint-Pierre-les-Becquets ont été vendus. Il ajoute que la MRC doit, afin de mettre fin au protocole d'entente signé dans le cadre du Pacte rural, donner quittance à l'organisme pour libérer ce dernier de ses obligations.

M. Maurice Richard ajoute que l'épicerie a été vendue à des intérêts privés qui poursuivront les activités.

**RÉSOLUTION # 2011-06-134
fin du protocole d'entente (pacte rural)
Coopérative de solidarité alimentaire des Seigneuries**

CONSIDÉRANT les difficultés à rendre rentable l'épicerie opérée par la Coopérative de solidarité alimentaire des Seigneuries;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat reçu le 8 avril 2011;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Coopérative recommande aux membres d'accepter cette offre d'achat;

CONSIDÉRANT que cette offre d'achat ne permet pas à la Coopérative de rembourser tous ses emprunts;

CONSIDÉRANT que cette transaction apparaît comme étant la solution au maintien des activités commerciales de l'épicerie;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser la Coopérative de solidarité alimentaire des Seigneuries à vendre l'épicerie selon l'offre d'achat soumise et de transmettre une quittance relative aux obligations liant la MRC et la Coopérative relativement au protocole d'entente intervenu entre eux le 24 août 2009.

ADOPTÉE

5.2 FSTD

M. Michel Côté explique que la municipalités de Sainte-Cécile-de-Lévrard a présenté son projet (construction d'un chalet des sports) au FSTD également. Ce dernier est conforme à la politique et la commission d'aménagement en recommande l'acceptation.

**RÉSOLUTION #2011-06-135
fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD)
acceptation de projet**

CONSIDÉRANT le projet présenté à la commission d'aménagement du 6 juin 2011 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de cette dernière ;

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter le projet qui suit :

Projet	Montant demandé	Durée du projet	Coût total du projet
Construction d'un chalet des sports <i>municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard</i>	30 000 \$	2011	85 465,75

ADOPTÉE

6. FINANCES

6.1 Liste des recettes et déboursés

Les recettes, pour la période du 12 mai au 8 juin 2011, s'élèvent à 26 658 \$ (loyer poste SQ, factures diverses, quotes-parts).

Les déboursés pour la même période sont de 348 650 \$ (salaires, DAS, déplacements, versement au CLD, colloques, v/t 2011, fournitures de bureau, travaux poste SQ, cotisations, entretien équipements, publicité, ingénieur forestier, avis juridiques, aliments, assurances, données informatiques, embauche DG, contributions aux organismes, entente 911, PDZA, eaux souterraines, pacte rural, déneigement poste SQ, fibre optique, conciergerie poste SQ, téléphone, électricité poste SQ, internet, cellulaire, FSTD, projet tourbières, programmes de rénovation).

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

6.2 Liste des comptes à payer

**RÉSOLUTION # 2011-06-136
acceptation des comptes à payer au 8 juin 2011**

CONSIDÉRANT le certificat de disponibilité général émis en janvier 2011;

CONSIDÉRANT les explications reçues;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Lyonnais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement des factures dues au 8 juin 2011, ainsi qu'il suit :

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
H. Matteau & Fils inc.	tourbières – fournitures retour de fournitures clous – tourbières	81.55 -70.63 21.04	31.96
Papeterie du Sagittaire	papier, verres fournitures fournitures fournitures	336.59 17.79 70.58 61.27	486.23
AARQ	congrès – M Côté	256.33	256.33
Moto Performance 2000	tourbières – location compresseur, cloueuse, fournitures retour de clous	1519.24 -88.3	1430.94
Entrepôt Produits de Bureau	cartouches laser	217.60	217.60
Service de traiteur	lunch 11 mai 2011	136.71	136.71
Denis Tousignant	travaux tourbières	1515.48	1515.48
Lettreur Nord-Sud	lettrage plexiglass	11.39	11.39
Agence forestière Bois-Francis	cotisation 2011	50.00	50.00
SOPFEU	cotisation 2011	169.04	169.04
Protection incendie CFS	extincteurs poste SQ	83.74	83.74
ZIP les Deux Rives	cotisation 2011 – Simon	25.00	25.00
SADC Nicolet/Bécancour	suivi du plan	831.20	831.20
Matériaux Fortierville	tourbières – boulons tourbières – écrous, boulons tourbières – mèches, bâches	312.21 177.18 11.00	500.39
InterMarché Gentilly	aliments aliments	21.36 30.27	51.63
Groupe CLR	entente 911	1677.49	1677.49
CDCCQ	formation Access – Monique	65.00	65.00
Sogetel inc.	réparation réseau	2698.07	2698.07
André Bisailon	programme PAD	3060.02	3060.02
Centre de Femmes	FSTD – colloque	1000.00	1000.00
Produits Sany inc.	fournitures poste SQ	70.92	70.92
Leroux, Beaudry, Picard	évaluation – 18 de 24	83990.50	83990.50
			98 359,73

ADOPTÉE

6.3 État du budget

Le budget est épuisé à 34,81% comparativement à l'épuisement annuel de 41,67%, ce qui laisse un surplus potentiel de l'ordre de 8 000 \$.

7. ADMINISTRATION

7.1 Correspondance

7.2 Évaluation foncière

M. André Roy mentionne qu'une rencontre a eu lieu avec les évaluateurs et directeurs généraux des municipalités. En résumé, de nouvelles normes seront sous peu en vigueur et celles-ci comportent des gestes supplémentaires pour l'évaluateur, ce qui se traduira par une hausse des coûts.

M. Jean-Louis Belisle mentionne qu'une modernisation du rôle est normale mais ce qui est demandé obligera les municipalités, en plus de payer davantage d'honoraires, d'engager du personnel supplémentaire.

Mme Ginette Deshaies abonde dans le même sens en ajoutant que les délais sont courts et que la rénovation cadastrale n'est même pas débutée sur l'ensemble du territoire.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

**RÉSOLUTION # 2011-06-137
projet de modernisation dans la pratique de l'évaluation foncière**

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel du 20 juillet 2010 modifiant le *Règlement sur l'évaluation foncière* et le *Manuel d'évaluation foncière du Québec* ;

CONSIDÉRANT que cet arrêté se traduit par le remplacement de l'ensemble des volumes formant le manuel existant par une nouvelle édition et, de ce fait, modifie de façon substantielle les procédures à mettre en application par l'évaluateur ;

CONSIDÉRANT que cette modification aux procédures se traduira pas des honoraires supplémentaires que devront assumer les municipalités ;

CONSIDÉRANT que tout rôle triennal entrant en vigueur après le 1er janvier 2015 devra tenir compte des nouvelles normes, particulièrement celles touchant l'immatriculation des immeubles ;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle immatriculation devrait tenir compte de la réforme cadastrale ;

CONSIDÉRANT que cette dernière est effectuée uniquement sur le territoire de la Ville de Bécancour ;

CONSIDÉRANT que les différentes modifications devraient pouvoir être faites en concordance avec la réforme cadastrale ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire d'amender la réglementation afin que la modernisation des rôles d'évaluation puisse être conséquente à la rénovation cadastrale.

ADOPTÉE

7.3 ClicSEQUR

**RÉSOLUTION # 2011-06-138
autorisation pour ClicSEQUR**

CONSIDÉRANT la centralisation de plusieurs services gouvernementaux à ClicSEQUR ;

CONSIDÉRANT que Mme Line Villeneuve est déjà représentante autorisée et responsable des services électroniques auprès du ministère du Revenu pour Clic Revenu ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que Mme Line Villeneuve, secrétaire-trésorière adjointe (ci-après *la représentante*), soit autorisée signer, au nom de la MRC de Bécancour, les documents requis pour l'inscription à ClicSEQUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à *la représentante* les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à ClicSEQUR.

ADOPTÉE

8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 Avis d'opportunité

8.1.1 Ville de Bécancour – règlement d'emprunt no.1278

**RÉSOLUTION #2011-06-139
avis d'opportunité à ville de Bécancour
règlement d'emprunt no.1278**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Bécancour demande à la MRC un avis d'opportunité pour le règlement no.1278 concernant la construction des services municipaux sur des tronçons de l'avenue des Constellations et de l'avenue du Sagittaire, et tronçon de futures rues, et l'emprunt d'une somme de 650 000 \$ pour en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC est en vigueur depuis le 18 décembre 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE en vertu des dispositions de l'article 46 et de l'article 69 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC peut examiner l'opportunité des travaux eu égard aux

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement contient des orientations relatives à la consolidation des périmètres d'urbanisation ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction et/ou de réfection des services municipaux à l'intérieur des périmètres d'urbanisation contribuent à cette consolidation;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires est d'avis d'accorder un avis d'opportunité favorable pour le règlement no.1278 concernant la construction des services municipaux sur des tronçons de l'avenue des Constellations et de l'avenue du Sagittaire, et tronçon de futures rues, et l'emprunt d'une somme de 650 000 \$ pour en acquitter les coûts;

ADOPTÉE

8.2 Schéma d'aménagement et de développement révisé

8.2.1 Avis de motion - zones à risque de mouvement de terrain

Remis à une prochaine séance.

8.3 RCI

8.3.1 Épandage des matières résiduelles fertilisantes

**RÉSOLUTION # 2011-06-140
homologation du règlement no.330**

**RÈGLEMENT NO.330
règlement de contrôle intérimaire sur l'entreposage et l'épandage
des matières résiduelles fertilisantes**

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC de Bécancour partage les objectifs de la Politique de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec relatifs au développement de la filière de la valorisation agricole et du compostage;

ATTENDU QUE l'épandage agricole des matières résiduelles constitue une voie intéressante de valorisation de ces matières puisque ces matières contiennent des fertilisants nécessaires à la croissance et au développement des plantes;

ATTENDU QUE l'épandage agricole des matières résiduelles nécessite l'obtention d'un certificat d'autorisation de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

ATTENDU QUE certaines matières résiduelles fertilisantes sont odorantes et peuvent, de ce fait, causer des nuisances lors de leur entreposage et épandage ;

ATTENDU QUE l'entreposage et l'épandage de matières résiduelles à des fins de fertilisation des sols agricoles sont des usages agricoles ;

ATTENDU QUE les orientations gouvernementales en matière d'aménagement prescrivent aux MRC et aux municipalités d'assurer la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles ;

ATTENDU QUE l'article 59 de la *Loi sur les compétences municipales* permet aux municipalités de régir les nuisances ;

ATTENDU QUE l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet aux municipalités d'établir des distances séparatrices afin d'atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles ;

ATTENDU QUE les nuisances susceptibles d'être provoquées par l'entreposage et l'épandage des matières résiduelles fertilisantes sont l'objet d'une préoccupation légitime du conseil de la MRC de Bécancour;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC de Bécancour entend employer les pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur les compétences municipales* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin d'assurer une cohabitation harmonieuse des usages sur son territoire;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a élaboré un *Guide sur la valorisation des matières résiduelles fertilisantes* contenant des normes de distances séparatrices d'épandage des matières résiduelles fertilisantes pour la protection de l'eau et de l'air ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

ATTENDU QUE le conseil des maires est d'avis de prescrire, dans certains cas, des distances séparatrices d'épandage des matières résiduelles fertilisantes supérieures à celles établies dans le *Guide sur la valorisation des matières résiduelles fertilisantes*;

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE le conseil des maires de la MRC de Bécancour adopte le règlement de contrôle intérimaire **numéro 330** et qu'il soit statué par le présent règlement ce qui suit :

Le règlement est décrit au long au livre des règlements.

ADOPTÉ LE 8 JUIN 2011.

Maurice Richard
Préfet

André Roy, M.B.A.
Dir. général et sec.-trésorier

ADOPTÉE

8.4 Plan de développement de la zone agricole

8.4.1 Volet agroalimentaire

M. Michel Côté mentionne que le CDACQ a remis la version préliminaire du volet agro-alimentaire du PDZA. Elle est actuellement en analyse et correction. Une présentation du PDZA incluant le volet agro-alimentaire sera faire en septembre prochain.

8.4.2 Mise en œuvre

Dans le plan de mise en œuvre du PDZA, il est prévu de tenir un forum à l'hiver. Il y est aussi suggéré de former un comité permanent pour en assurer le suivi. Ce comité serait formé d'élus, de membres de l'UPA et du CDACQ.

M. Mario Lyonnais suggère que le comité de base soit formé de, par exemple, 3 membres permanents auxquels pourraient s'ajouter des élus selon les thèmes du plan à aborder. Cette façon de faire aurait pour avantage d'impliquer plus d'élus dans le processus.

M. Michel Côté, lors de la rencontre du 6 juillet prochain, présentera les différents thèmes et les maires intéressés pourront être nommés au comité.

9. GÉNÉRAL

9.1 Cours d'eau

9.2 Invitations / colloques

9.2.1 70^e Assises annuelles de la FQM

**RÉSOLUTION # 2011-06-141
assises annuelles de la FQM
autorisation de participation**

CONSIDÉRANT la tenue, les 29 et 30 septembre et 1^e octobre prochain, des assises annuelles de la FQM;

CONSIDÉRANT les sommes portées à cet effet au budget 2011;

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser MM Maurice Richard, Mario Lyonnais et André Roy à participer auxdites assises.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la MRC défraie le coût d'inscription (575 \$/personne) et rembourse les frais de déplacement, séjour et subsistance sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

9.2.2 CRÉ – tournoi de golf

**RÉSOLUTION # 2011-06-142
tournoi de golf – CRÉ
autorisation**

CONSIDÉRANT la tenue, le 1er septembre prochain, du tournoi de golf de la CRÉ ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

CONSIDÉRANT les sommes portées au budget 2011 à cet effet ;

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la MRC défraie le coût d'un « foursome » (425 \$) et que celui-ci soit formé de MM Jean-Louis Belisle, Jean-Guy Paré, André Roy et d'une 4e personne à nommer ultérieurement.

ADOPTÉE

9.2.3 Desjardins Centre financier aux entreprises – tournoi de golf

Les membres du conseil ne sont pas d'avis d'autoriser une participation financière.

9.2.4 Chambre de Commerce

**RÉSOLUTION # 2011-06-143
tournois de golf
participation financière**

CONSIDÉRANT les demandes de la Chambre de Commerce, de la Fondation Bécancour/Nicolet-Yamaska et de Gentilly Transit Jeunesse ;

CONSIDÉRANT que des sommes ont été portées au budget 2011 à cet effet ;

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la MRC participe financièrement aux activités suivantes :

- Chambre de Commerce de Bécancour – tournoi de golf – commandite : 150\$
- Fondation Bécancour/Nicolet-Yamaska – tournoi de golf – don : 100\$
- Gentilly Transit Jeunesse – tournoi de golf – 1 inscription : 70\$ en 2010.

ADOPTÉE

9.3 Caractérisation des eaux souterraines - entente de collaboration UQAM / MRC

**RÉSOLUTION # 2011-06-144
entente de collaboration entre l'UQAM et la MRC
autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la signature de cette entente par la MRC de Bécancour, le 29 octobre 2009 par la résolution 2009-01-19;

CONSIDÉRANT le travail de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), partenaire à l'entente, laquelle doit se rendre sur certains sites pour des évaluations hydrographiques;

CONSIDÉRANT le besoin de forer trois puits d'observation sur des terrains sous gestion par la MRC de Bécancour;

CONSIDÉRANT la permission offerte par la MRC à l'UQAM de procéder au forage dans le cadre de l'étude mentionnée en titre;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les ententes de collaboration entre l'UQAM et la MRC de Bécancour pour le forage de trois puits d'observation sur les sites suivants :

- une partie du lot P-28 – matricule 2230-51-9000 – Manseau;
- une partie du lot 723-299 – matricule 9646-42-3060 – Sainte-Françoise;
- une partie du lot 769 – matricule 0535-36-9570 – Sainte-Marie-de-Blandford.

ADOPTÉE

9.4 Tourbière Sainte-Marie-de-Blandford – panneaux d'interprétation

Mme Line Villeneuve mentionne que les soumissions reçues, pour la fabrication des panneaux d'interprétation de la tourbière, ne comprenaient pas l'étape de graphisme. Pour cette dernière, 3 demandes de prix ont été faites et on a reçu qu'une seule offre.

**RÉSOLUTION # 2011-06-145
tourbière Sainte-Marie-de-Blandford
panneaux d'interprétation**

CONSIDÉRANT la nécessité d'installer des panneaux d'interprétation aux sentiers de la tourbière à Sainte-Marie-de-Blandford ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues à date n'incluaient pas le graphisme ;

CONSIDÉRANT les demandes de prix faites et l'offre reçue ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Simon Brunelle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accorder un mandat pour les panneaux d'interprétation ainsi qu'il suit :

Fabrication	Lettreur Nord-Sud	6 panneaux alupanel 24" x 36"	450 \$ + taxes
Graphisme	Cactus	4 heures/panneau	1 440 \$ + taxes

ADOPTÉE

9.5 Lots intramunicipaux

9.5.1 Rapport annuel

Mme Line Villeneuve présente le rapport annuel d'activités, préparé par David Proulx, sur la gestion et la mise en valeur du TPI. Ce rapport fait état de la planification d'aménagement, des rencontres du comité multiressources, des activités et travaux effectués sur le TPI ainsi que des recettes et dépenses reliées à la coupe de bois.

À la question de M. Mario Gagné, Mme Villeneuve mentionne que les recettes relatives à la vente de bois s'élèvent, pour 2010, à 98 505 \$. Le surplus accumulé au 31 décembre 2010 est de l'ordre de 135 000 \$.

**RÉSOLUTION # 2011-06-146
gestion et mise en valeur du TPI
dépôt du rapport annuel**

CONSIDÉRANT la présentation du rapport annuel sur la gestion et la mise en valeur du territoire public intramunicipal de la MRC de Bécancour ;

CONSIDÉRANT les explications reçues ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter le dépôt du *Rapport annuel d'activités sur la gestion et la mise en valeur du territoire public intramunicipal de la MRC de Bécancour (année 2010-2011)*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce dernier soit transmis à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

ADOPTÉE

9.5.2 Location de la cabane à sucre

Suite à l'avis public paru pour la location de la cabane à sucre sur le TPI à Sainte-Françoise, la MRC n'a reçu qu'une seule offre, celle de M. Roger Fortin de Villeroy.

M. Mario Lyonnais mentionne que ce dernier s'est montré très intéressé, qu'il a visité les lieux de façon très attentive.

**RÉSOLUTION # 2011-06-147
location de la cabane à sucre à Sainte-Françoise
acceptation de l'offre**

CONSIDÉRANT que la MRC a fait paraître un avis public pour la location de la cabane à sucre située sur les lots intra à Sainte-Françoise ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la parution de cet avis, quelques personnes se sont montrées intéressées mais qu'une seule offre a été déposée ;

CONSIDÉRANT que cette offre est conforme à l'appel d'offres ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Simon Brunelle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'octroyer le bail pour la cabane à sucre à M. Roger Fortin (Villeroy) au montant de 1 200 \$ par année pour une période de 5 ans.

ADOPTÉE

M. Mario Lyonnais vérifie aussi l'intérêt des membres du conseil pour une visite des lots intra, soit la cabane à sucre à Sainte-Françoise et la tourbière à Sainte-Marie-de-Blandford. Idéalement, cette visite aura lieu un samedi. La date reste à confirmer.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

9.6 Deschaillons-sur-Saint-Laurent – village relais

**RÉSOLUTION # 2011-06-148
Deschaillons-sur-Saint-Laurent
village-relais**

CONSIDÉRANT que le le gouvernement du Québec a entrepris la modernisation de son réseau de haltes routières;

CONSIDÉRANT que le second volet de ce plan de modernisation, inspiré de l'expérience française des villages étapes, concerne la mise en place d'un réseau d'environ 45 villages-relais, le long des routes nationales et des routes touristiques du Québec;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a signifié à la MRC sa volonté de faire partie de ce réseau ;

CONSIDÉRANT que le choix des candidatures se fait par la MRC conformément aux exigences de la charte de qualité;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent répond aux exigences de la charte de qualité;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la MRC de Bécancour recommande, au ministre des Transports, la candidature de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent à l'appellation de « village-relais ».

ADOPTÉE

10. AFFAIRES NOUVELLES

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION # 2011-06-149
levée de la séance**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la présente séance soit levée (20h50).

ADOPTÉE

Maurice Richard
Préfet

André Roy, M.B.A.
Dir. général et sec.-trésorier